



Garantie de 2 ans de la loi du consommateur.

Par **fakarava**, le **21/05/2014** à **16:26**

Je voudrais savoir si la loi du consommateur qui existe en France est aussi valable en Polynésie Française. A savoir un macbook acheté en France, dépanné par un centre agréé APPLE à Papeete, dans la durée de la garantie, qui doit payer la facture?. Merci de votre réponse.